

# Consévation du Conseil Municipal.

M. le Maire, les Conseillers municipaux se réuniront à la Mairie, à 7 heures 1/2 du matin, le Dimanche, 5 Août.

## Session ordinaire d'Août.

### Objet de la séance.

1. Aliénation amiable d'un terrain communal, au Chêne-Creux.
2. Etablissement d'une morgue, à Crensemoult.
3. Puits de la Blanche.
4. Soutiens de famille.
5. Communications Diverses.

Reçu, le 29 juillet 1906 Le Maire,

E. Fauvestre

## Session ordinaire d'août

### Séance du 5 août 1906

L'an mil neuf cent six, le cinq du mois d'août à 7 heures 1/2 du matin.

Le conseil municipal de la commune de Rozez dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Fauvestre, Maire, pour la session ordinaire d'août.

Présents: M. M. Fauvestre, Clouzeau, Lemaire, Rambaud, Vallon, Hervé, Gaudin, Artaud, Kaine, Lozon, Lancelot, Félix, Bourcier, Garsin, Dauvilland, Trahuand, Fabry, Babonneau, Gaubert et Péneau.

Absents: Fauguet, Ogereau, Tégier valablement excusés conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884.

Il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil, M. Rambaud ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Aliénation amiable d'un terrain communal au Chêne-Creux. - M. le Maire communique

à l'assemblée le procès verbal de l'enquête à laquelle il a été  
procédé le 3 juillet 1906 par M. Boyil commissaire délégué  
à cet effet sur le projet d'aliénation amiable d'une parcelle de  
terrain communal au chine-creux. Il donne lecture d'une déclaration  
collective de plusieurs habitants, propriétaires du village du  
chine-creux protestant contre la vente de cette parcelle de terrain  
au sieur Heubeau, maître-maçon au dit lieu et de l'avis  
exprimé par le commissaire enquêteur lequel est favorable au projet susdit.  
Il invite le conseil à vouloir bien en délibérer.

Le conseil après avoir examiné et discuté les motifs d'opposition  
motivés par plusieurs habitants, propriétaires au chine-creux  
contre la vente de cette parcelle de terrain, 2<sup>e</sup> l'avis exprimé  
en faveur du projet d'aliénation, par M. Boyil commissaire Enquêteur.  
Attendu que déjà même, plusieurs parcelles de terrain, comme  
nouveau, ont été acquises par quelques uns des protestataires <sup>du dit village</sup> et que  
la vente de cette parcelle ne peut gêner ni les étangs ni les  
aires à battre.

Par ces motifs :

Le conseil décide la vente de ce terrain au sieur Heubeau  
maître-maçon au chine-creux, moyennant le prix de 1,25 le  
mètre carré, et la construction d'un aqueduc dans le prolonge-  
ment de la rue Hamon.

Établissement d'une morgue à Bretemoult. - M. le Maire donne lecture au  
conseil d'une pétition, d'un nombre considérable d'habitants  
de Bretemoult, demandant si ce que l'emplacement de la  
morgue projetée soit changé étant au centre d'une agglomération.

La commune n'ayant pas d'endroit en vue pour établir  
cette construction, le conseil décide l'ajournement du projet.

La municipalité s'entendra avec la commission des Pompes Funèbres  
pour transporter les corps de Bretemoult ou d'un autre point de la commune.  
Puits de la Blanche. - Le conseil municipal après lecture d'une lettre de M.  
Chollet avertisseur, rejette cette question, attendu que la procédure  
de partage et de licitation avec 2 ou 3 avis entraînent la  
commune dans des frais pouvant s'élever à 5 ou 600 francs,  
dépassant alors l'intérêt principal du litige.

Construction d'un puits public. - La proposition de M. Gaudron relative à la  
construction d'un puits public au Parc de Boje, est  
renvoyé à la commission des travaux publics. - A cette  
commission se joindront M. Poiné, Gaudron et le conseil  
communal.

Arrêté réglementant l'eau dans les fontaines et puits communaux. - M. le Maire donne  
lecture d'un arrêté relatif à la réglementation de l'eau dans  
les fontaines & puits communaux du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> novembre.

Étang de la

Chemin du

Fourniture de

Allée de la

Révision de la

de chaque année. — Quiconque voudra prendre de l'eau en  
dans les fontaines ou puits communaux <sup>destinés à l'usage des ménages</sup> désignés ci-dessus,  
devra préalablement demander une autorisation écrite à  
la Mairie. — Fontaines et puits communaux. —

- 1<sup>o</sup> Fontaine des Cabottiers au Poiray;
- 2<sup>o</sup> Fontaine de Lauvray à St Paul;
- 3<sup>o</sup> Fontaine de la Fontaine, à la Mordière;
- 4<sup>o</sup> Fontaine entre la Grand-Hallé & la Petite-Lande;
- 5<sup>o</sup> Puits du cimetière de Rogée.

Chang de la Galotière. — M<sup>r</sup> Paty, rapporteur de la Commission des travaux  
publics, donne lecture de son rapport concernant les  
travaux à exécuter au Chang de la Galotière. —

Le conseil accepte les travaux à exécuter suivant le devis  
de M<sup>r</sup> le préfet communal, lesquels s'élèvent à la somme  
de 600 francs. —

Chemin du Grand-Clos. — M<sup>r</sup> le Maire dépose sur le bureau le projet de tracé du  
chemin rural N<sup>o</sup> 5 du Grand-Clos, compris entre le chemin  
vicinal ordinaire N<sup>o</sup> 7 et de celui de Grande-Communi-  
cations N<sup>o</sup> 58. — Il propose au conseil de demander aux propriétaires  
riverains du dit chemin, d'abandonner leurs terrains sui-  
vant le projet de tracé, pour la partie comprise entre  
chez M<sup>r</sup> Lambert et le passage à niveau du chemin de  
fer, en outre de demander aux habitants du village  
du Grand-Clos n'ayant pas de terrain à abandonner,  
de faire une souscription. —

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité par le  
conseil municipal; la commune s'engage à faire  
l'amélioration complète pour cette partie de chemin.

Fourniture de pierre cassée par Barre-Maillolcheau pour les chemins ruraux. —

Le conseil autorise M<sup>r</sup> le Maire à traiter avec M. Barre-  
Maillolcheau, pour la fourniture de 2 Gabarret de pierre  
cassée de 70 à 80 mètres cubes chacune et raison de 6,50  
le mètre cube déchargé et emmené sur la cale de Pont-  
Rouveau à Grandemoult.

Allée de la Gabarrière. — Lettre de M<sup>r</sup> Podin. — En réponse à la lettre de M<sup>r</sup>  
Podin, le conseil maintient son ancienne délibération

(26 mai 1901), c'est à dire que les arbres formant l'allée de la  
Gabarrière ne sont pas remplacés lorsqu'ils périssent.

Révision de la liste électorale du Tribunal de Commerce (1906) Nomination de 2 Pélequin.

Sous les termes de la loi du 7 Décembre 1888, le conseil  
procède à la nomination de deux membres pour  
assister M<sup>r</sup> le Maire à l'établissement de la liste des  
électeurs au Tribunal de Commerce.

Sont nommés à cet effet: M. H. Poirier et Lancelot Félix.

Mémoire fourni par la Belle-Jardinière. - M. le Maire demande au conseil de vouloir bien voter la somme de 80<sup>f</sup> pour subvenir aux frais d'habillement du garde-champêtre et des gardiens de cimetières.

Le conseil municipal vote cette somme (46<sup>f</sup> pour le garde-champêtre, montant du mémoire de la Belle-jardinière et 34<sup>f</sup> pour les gardiens de cimetières) soit 80<sup>f</sup> qui sera prise sur les dépenses imprévues. La quote sur les 80<sup>f</sup> votés une somme sera payée par le bachelier d'un pépi au garde-champêtre.

Hospitalisation de la veuve Lemé à la Maison hospitalière de St Paul. - Le conseil accepte l'hospitalisation de la veuve Lemé à la Maison hospitalière de St Paul.

Dénombrement de la population. - Frais de Recensement. - Le conseil municipal vote la somme de 526,50, pour frais de recensement en 1906, à prendre sur le crédit de 800<sup>f</sup> porté au budget primitif et admet la répartition suivante :

1 <sup>o</sup> aux 2 Secrétaires	270 <sup>f</sup>
2 <sup>o</sup> au Garde-champêtre	30 <sup>f</sup>
3 <sup>o</sup> facture Delcroix	15 <sup>f</sup>
4 <sup>o</sup> Imprimés	
	<u>215,50</u>
Total	526,50

Soutiens de famille. - Le conseil municipal donne un avis favorable aux demandes de soutiens indispensables de famille des nommés: Joseph Etienne - Braquet Armand - Noveur et un avis très favorable à la demande du nommé Papouveau Paul.

Construction d'une buanderie. - Ecole de filles de Roex. - M. le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de M<sup>me</sup> Lavel, Directrice de l'école de filles de Roex, relative à la construction d'une buanderie dans la dite école.

A la majorité des membres présents le conseil vote l'installation d'une buanderie.

La commission des travaux publics est chargée de désigner l'endroit convenable pour établir cette buanderie.

P. Clergeon Chambard  
 E. Loyer  
 C. Guyon  
 P. Babin  
 P. Babin  
 P. Lemert  
 A. Loyer  
 Doustane  
 P. Patry  
 J. Gantier  
 E. Vanvolper

Cons

à 8 heures pour la

1. Chemin
2. Voirie
3. Const
4. Const
5. Liste
6. Frais
7. Répo
8. Car